

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Délibération DC 2024-078**

Avenant au marché de réfection généralisée avec mise au gabarit de la RF de Trabalouse – Montfort sur Boulzane - Plus-value

Date de convocation : 24 mai 2024	Liste des délibérations affichées le : 31 mai 2024
Nombre de conseillers en exercice : 83	Présents : 43 à l'ouverture de la séance
Absents et dépôts de pouvoirs : 3	Excusés : 25    Autres absents : 12    Votants : 46

Présents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Alfred VISMARA (Cailla), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Rose-Marie DAROT (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (Gincla), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Jean-Jacques GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Krystel LAENGER (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Incarnation MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec) et Jeanine BOULET (St Louis et Parahou), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Ghislaine PLAS (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby), Georges BENNAVAIL (Val du Faby) et David RODRIGUES (Villefort).

Procurations : Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Christian ARAGOU (Le Bousquet) à Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens) et Pierre CASTEL (Quillan) à Sophie BOUTTIER (Quillan).

Excusés : Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), Patrick CAZAUD (Espérazza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Daniel CALVI (Ginoles), Lydie MUNIER (Joucou), Alain BONNERY (Nébias), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Olivier FERRIER (Puivert), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette) et Jean-Christophe GAUVRIT (Trézières).

Absents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Eric ASTIER (Corbieres), Claire THENARD (Courtauly), François LACROIX (Espezet), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Nadia PARACHINI (Quillan) et Serge BACAVE (Saint Benoit)

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

Le Conseil a attribué lors de sa séance du 14 décembre 2023 le marché de réfection généralisée avec mise au gabarit de la route forestière de Trabalouse en forêt communale de Montfort sur Boulzane à l'EURL ALARY Freddy pour un montant de 108 923,00 € HT.

Suite à l'installation du chantier sur place, l'entrepreneur propose une solution technique pour répondre au traitement de l'effondrement par la substitution du revêtement géométrique par une géogrille permettant la revégétalisation.

Afin de répondre aux exigences environnementales concernant le remplacement des ouvrages de franchissement de cour d'eau, il a été demandé la mise en place d'un pompage par l'ONF, maître d'œuvre, dans le but de garantir la continuité hydraulique pendant la durée des travaux ainsi que la mise en place d'une continuité environnementale dans l'ouvrage de franchissement.

Le Conseil a ainsi validé par délibération n°DC 2024-065 du 11 avril 2024 le projet d'avenant soumis par l'ONF. Cependant, il s'avère que ce document comportait une erreur d'appréciation de l'ONF sur la teneur d'un prix unitaire entendu à tort comme forfaitaire.

Il y a donc lieu de se prononcer sur l'avenant corrigé comme suit :

	AVENANT INITIAL	AVENANT CORRIGE
<b>Incidence financière de l'avenant</b>		
Moins-value de la substitution du revêtement par une géogrille	- 7 000,00 € HT	- 7 000,00 € HT
Plus-value des prescriptions environnementales associées	1 900,00 € HT 400,00 € HT	1 900 x 4 = 7 600,00 € HT 400,00 € HT
Montant de l'avenant HT	- 4 700,00€ HT	+ 1 000,00 € HT
% d'écart introduit par l'avenant	- 4,31 %	+ 1,00 %
Nouveau montant HT du marché public	104 223,00 €	109 923,00 € HT
Nouveau montant TTC du marché public	125 067,60 €	131 907,60 € HT
<b>Incidence sur le délai de réalisation</b>		
Le délai de réalisation est repoussé au 31 octobre pour prise en compte des contraintes environnementales.		

#### **Le Conseil,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réfection des routes et pistes forestières suite aux intempéries de la tempête Gloria signée entre la collectivité et la commune de Montfort-sur-Boulzane,

Vu la délibération du Conseil n° DC 2023-102 du 14 décembre 2023 portant attribution du marché de réfection généralisée avec mise au gabarit de la Route Forestière de Trabalouse en forêt communale de Montfort-sur-Boulzane,

Vu la délibération du Conseil n° DC 2024-065 du 11 avril 2024 portant acceptation de la moins-value proposée par l'ONF en qualité de maître d'œuvre,

Vu le projet d'avenant soumis par l'ONF en correction des calculs précédemment exposés,

Considérant que l'objectif de réfection peut être atteint par une solution technique permettant la revégétalisation d'une partie des abords de la route,

Considérant la non-opposition de la commune de Montfort-sur-Boulzane au projet d'avenant dont elle a été informée ;

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	42	Suffrages exprimés	45
Retraits avant vote	1	Pour	45
Abstentions	0	Contre	0

Déport : Alain RENON

DECIDE :

**Article 1 :** Les modifications proposées pour répondre au traitement de l'effondrement prévu dans les pièces du marché de réfection généralisée avec mise au gabarit de la Route Forestière de TRABALOUSE en Forêt Communale de MONTFORT-SUR-BOULZANE sont approuvées dans les conditions ci-avant exposées.

Le montant du marché est donc porté à 109 923.00 € HT et son exécution est prorogée jusqu'au au 31 octobre 2024.

**Article 2 :** La présente délibération du Conseil annule et remplace la délibération n° DC 2024-065 du 11 avril 2024 à laquelle elle se substitue.

**Article 3 :** Le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution des présentes, en particulier par voie d'avenant.

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 17.06.2024
- ❖ et de sa publication le 17.06.2024

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-011-200043776-20240530-DC\_2024\_078